

COMMUNE DE BOURLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 JUILLET 2014

PRESENTS : MM. BOYER – LEROUGE – LAUDE – COQUART - LECHAPTOIS
Mmes CATTIAUX – CACHEUX- LAGEAT – DIETRE – MERESSE – MANGO - BRUNELLE

ABSENTS EXCUSES : MM CARPENTIER – BRUEZ - MASSON

A l'ouverture de la séance, le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 juin 2014.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1°) REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Le Maire indique à l'assemblée avoir reçu de l'inspecteur de l'académie de Lille le projet d'organisation de la semaine scolaire qui sera soumis à l'examen des membres du Comité Technique Spécial Départemental et du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Ce projet fixe les TAP les mardi et vendredi de 15 heures à 16 heures 30. Durant ces 3 heures, la commune doit donc proposer des activités aux enfants.

Il précise qu'un sondage a été réalisé sur le nombre d'enfants qui participeraient aux activités périscolaires. Ce sondage fait apparaître que sur les 72 enfants scolarisés en maternelle et primaire, 66 seraient présents à ces activités.

Compte tenu de ce taux de participation, au moins 4 animateurs devront être recrutés et un agent est également à prévoir pour emmener les enfants à la salle polyvalente où se dérouleront certaines activités.

Le Maire informe l'assemblée que deux enseignantes se sont portées volontaires ainsi que l'assistante de vie scolaire (AVS) qui intervient à l'école primaire.

Les activités envisagées sont les suivantes :

- Théâtre (activité assurée par l'AVS)
- Yoga, relaxation, ombres corporelles et chinoises (activité assurée par une enseignante)
- Sports innovants (activité assurée par un intervenant extérieur qui réclamerait 75€ par séance)
- Chant, poésie (activité assurée par un enseignant en retraite)
- Eveil musical (activité assurée par une enseignante)

Le planning des activités sera établi par le Conseil d'Ecole lors de sa réunion du 10 juillet prochain.

Le coût de la mise en place de ces activités périscolaire sera assumé en totalité par la commune sous déduction des aides à recevoir

2°) SUPPRESSION D'UN POSTE VACANT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL :

Le Maire rappelle que consécutivement au décès de Melle Sandrine HUYGHE, survenu le 28 juin 2012, son emploi a été déclaré vacant.

Dans l'attente d'un recrutement pour pourvoir ce poste et pour les besoins du service, la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet a été décidé.

A ce jour la procédure de recrutement afin de remplacer Melle HUYGUE n'a pu aboutir, il propose de supprimer son poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} à temps non complet (18h/35) ainsi que le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet créé dans l'attente de son remplacement.

Proposition acceptée à l'unanimité.

3°) RECRUTEMENT D'UN CDD POUR LES TRAVAUX CANTINE ET NETTOYAGE DE L'ECOLE :

Le Maire indique que compte tenu de la suppression du poste de Melle HUYGHE, il convient de recruter un agent afin d'assurer le nettoyage de l'école et le service de la cantine (avec les deux agents déjà en place).

Il précise avoir reçu une candidature pour laquelle un Contrat Unique d'Insertion de 20 heures pourrait être signé.

4°) REMPLACEMENT DE L'ATSEM : recrutement de 2 CDD à mi-temps :

Le Maire indique que compte tenu de la mise en disponibilité de Melle Sandra LIMINANA (adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet) à compter du 5 juillet 2014 pour une durée d'un an, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement. M le Maire propose de créer 2 postes d'adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe à temps non complet (13 heures 30 hebdomadaires). La commission de recrutement composée de trois membres du conseil a examiné les candidatures reçues et a sélectionné plusieurs candidats qui ont été entendus. A l'issue de cette procédure de recrutement, M le Maire a retenu deux candidatures.

Proposition acceptée à l'unanimité.

5°) ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Le Maire indique à l'assemblée qu'il convient d'élire un représentant à la Commission d'Evaluation des transferts de charges auprès de la Communauté de Communes Marquion Osartis.

Il se déclare candidat.

Monsieur Jean-Luc BOYER est élu à l'unanimité.

6°) MODIFICATION BUDGETAIRE : amortissement du logiciel

Le Maire indique à l'assemblée qu'à l'occasion du vote du budget primitif 2014, la somme de 282,26 euros a été inscrite en amortissement au compte 2031 chapitre 040 alors que cet amortissement se fait au compte 28031.

Il propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- Section d'investissement
 - ➔ recettes chapitre 040 :
 - diminution de crédit à l'article 2031 282,26 €
 - augmentation de crédit à l'article 28031..... 282,26 €

Proposition acceptée à l'unanimité.

7°) QUESTIONS DIVERSES :

- Subvention pour le Tableau Blanc Interactif : Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par le Ministre de l'Intérieur à Monsieur Jean-Jacques COTTEL, député et accordant une subvention de 1 190€ à la commune pour l'acquisition du TBI de l'école primaire. Une lettre de remerciements sera envoyée à M JJ COTTEL.

- Courrier de la Maison Familiale hospitalière de Lille : Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par l'association La Maison Familiale Hospitalière qui a lancé un projet de construction d'une nouvelle maison d'accueil à Lille sur le site du CHRU. Cette association indique avoir des difficultés pour boucler le budget et sollicite le soutien de la commune. Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 150 euros à cette association.

- Soutien de l'action de l'Association des Maires de France : Le conseil municipal soutient l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat qui sont appelées à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017 soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

- Circulation avenue du Bois : Le Maire indique que suite aux demandes formulées lors de la campagne électorale de début d'année et en liaison avec l'établissement Saint Joseph, une modification du sens de circulation avenue du Bois est envisagée afin de faciliter la circulation et le stationnement automobile lors des entrées et sorties des élèves de cet établissement.

Le stationnement bilatéral de tous les véhicules à l'exception de ceux destinés aux transports scolaires pourrait être interdit de manière permanente en bordure et sur la chaussée de l'Avenue du Bois sur la section comprise entre la rue Victor Lacroix et la Ruelle des Processions.

Une réunion sera organisée le 9 juillet avec les riverains de l'avenue du bois et la direction de l'école et du collège Saint Joseph afin d'entendre leurs avis et remarques.

- Orientation des travaux :

* Les travaux de création de trottoirs et de borduration de la rue de la gare vont être réalisés.

* La Société Cible VRD a été contactée afin de procéder à l'étude de l'aménagement de 2 carrefours et celle de la réalisation d'un plateau surélevé face à l'école maternelle.

* réalisation du terrain de pétanque : celui-ci sera créé au terrain de football, son coût s'élèvera à environ 5 800 euros

* Monsieur LEROUGE, 1^{er} adjoint, chargé des travaux, propose de réunir la commission des travaux afin d'examiner les besoins de la commune et d'établir la priorité des travaux

* la commune a procédé à l'achat de 500 tonnes de grattage d'autoroute pour un montant de 5 000 euros HT. Ce grattage est à la disposition des agriculteurs pour la réparation des chemins

- fibres optiques : la commune pourrait en bénéficier au plus tard en 2020.

- Restauration scolaire : révision du prix du repas : pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, la Société API restauration propose de fixer le prix du repas à 2,78 euros soit une augmentation de 9 centimes par repas. Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant. Il n'y aura pas de répercussion de cette augmentation sur le prix réclamé aux familles.